



# THANN FRANCE HAUT-RHIN

## 9<sup>e</sup> Marche Populaire Internationale de Montagne



# DIMANCHE 24 JUIN 2018

## 10 km et 5 km

Membre de la FFSP n°1223

Visa FFSP 2018-68-084H

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

 [facebook.com/ivv.france](https://facebook.com/ivv.france)  [twitter.com/ffsp\\_officiel](https://twitter.com/ffsp_officiel)



**Groupama**



### Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national  
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par  
arrêté N°012156 du 2 août 2001

# INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Centre socio culturel du Pays de Thann  
13, rue Robert Schuman 68800 THANN
- Horaires :** Départ de 7h à 15h, arrivée limitée à 18 heures.
- Parcours :** « Distances » sans difficultés particulières. Parcours de 5 km et de 10 km  
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2,-€. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** Avant le vendredi 22 juin 2018
- Inscriptions :** LAFON Denise  
13, rue Robert Schuman 68800 THANN  
Téléphone: 03.89.35.71.20
- Récompenses :** Aux groupes de plus de 30 participants
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.  
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites au premier point de contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée. Ravitaillement payant à mi-parcours. Dans le cadre d'une démarche éco citoyenne, l'association proposera des « éco gobelets » consignés 1€.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Secourisme :** Assuré par l'association  
Urgence : 112

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions  
météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal*